



Genève, le 30 juin 2021

Le Conseil d'Etat

3111-2021

Département fédéral de justice et police
Madame Karin Keller-Sutter
Conseillère fédérale
Palais fédéral Ouest
3003 Berne

Concerne : ordonnance sur les précurseurs de substances explosibles

Madame la Conseillère fédérale,

Notre Conseil a bien reçu votre lettre du 28 avril 2021, par laquelle vous avez invité le gouvernement cantonal à se prononcer dans le cadre de la procédure de consultation citée en marge, et il vous en remercie.

Après un examen attentif des documents que vous nous avez fait parvenir, nous sommes en mesure de vous faire part de notre position.

Sur le fond, dès lors que la loi fédérale sur les précurseurs de substances explosibles (LPSE) a été adoptée le 25 septembre 2020 et que l'ensemble des compétences pour statuer en la matière et pour poursuivre en cas d'infraction a été placé en main de fedpol, notre Conseil n'a pas de remarque particulière à formuler.

Le gouvernement genevois tient toutefois à saluer les dispositions qui prévoient un accès aux fichiers fédéraux d'informations sur les précurseurs de substances explosibles pour les autorités compétentes en matière d'armes et d'explosifs et pour les polices cantonales. Cet accès s'avère indispensable, afin de permettre à ces autorités de remplir leurs missions.

Enfin, notre Conseil suggère que l'article 10 alinéa 2 du projet qui lui a été soumis, à l'instar de ce que prévoit notamment l'ordonnance sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions (ordonnance sur les armes, OArm; RS 514.541), soit complété comme suit : *"La vérification de l'identité lors de la remise d'un précurseur (...) doit être effectuée au moyen d'un document d'identité officiel en cours de validité."*

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'attention que vous voudrez bien prêter aux observations de notre Conseil et vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

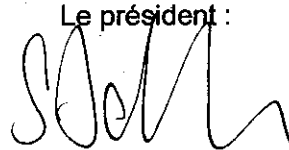
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Serge Dal Busco